

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Doms.

Madame Estelle Leysenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019.

### II - DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
18/11/19	2019-222	Approbation de la convention de mise à disposition des locaux du relais d'assistantes maternelles situés 49, avenue de la Division Leclerc afin d'organiser des ateliers de motricité à destination d'enfant de 0 à 36 mois tous les lundis du 4/11/19 au 03/02/20.	Association un enfant dans la ville	x
18/11/19	2019-223	Approbation du contrat de cession d'un spectacle "Un petit coin de ciel" le 25/02/20 et 26/02/20 au théâtre de la grange Dimière.	Compagnie OURAGANE	4 213,89 €
19/11/19	2019-224	Renouvellement annuel de la convention pour l'organisation de permanences de conseils aux particuliers.	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne	1 760 €
21/11/19	2019-225	Approbation de la mise à disposition d'un véhicule communal du vendredi 22/11/19 au 25/11/19 afin de transporter 100 tapis entre le gymnase Lilian Thuram et le gymnase Frédéric Mistral.	Association RESPIR	x
25/11/19	2019-226	Approbation de la convention pour la participation d'un orchestre à l'animation du marché de Noël du samedi 7/12/19.	Orchestre FaZ	
26/11/19	2019-227	Mise à disposition de la salle multisports du gymnase de la Paix afin d'organiser un loto le samedi 4/04/20.	Association de Défense et de Protection des Enfants et Adultes Déficiants	x
28/11/19	2019-228	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sis avenue du Parc Médicis.	x	x
02/12/19	2019-229	Renonciation au droit de préemption urbain sur les volumes à bâtir n°6 et 7 sis 25-29, rue des Frères Lumière et 8-12, rue des Fournières.	x	x
05/12/19	2019-230	Approbation de la convention relative à l'organisation de la mise sous pli pour les élections des 15/03/20 et 22/03/20.	x	x
05/12/19	2019-231	Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'exposition " déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes" exposée en mairie pour une prolongation jusqu'au 9/12/19.	Association Elu.es contre la violence faites aux femmes	x
11/12/19	2019-232	Fourniture des cartes professionnelles pour la police municipale.	Imprimerie Nationale	68,40 €
12/12/19	2019-233	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 22 bis, rue Jules Guesde.	x	x
12/12/19	2019-234	Abonnement annuel de la Commune à la base de données juridiques et portail d'informations juridiques Lexis 360.	Lexis Nexis	7 840,80 €
13/12/19	2019-235	Acceptation d'un don de jouets afin de les mettre à disposition des structures périscolaires.	Mattel France	Gratuit

17/12/19	2019-236	Mise à disposition d'un local administratif de 9h00 à 12h00 au sein de l'Hôtel de Ville et du Centre Technique Municipal les derniers vendredis matin de chaque mois.	Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales	x
18/12/19	2019-237	Emprunt destiné à financer une partie du programme d'investissement.	La Banque Postale	1 740 000 €
18/12/19	2019-238	Emprunt destiné à financer une partie du programme d'investissements.	La Banque Postale	750 000 €
19/12/19	2019-239	Approbation de la convention d'objectifs et de financement du contrat local d'accompagnement à la scolarité.	Caisse d'allocation des Affaires Familiales (CAF)	x
20/12/19	2019-240	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 21), et un emplacement de voiture (lot 67) sis 1A, rue Jean Moulin.	x	x
26/12/19	2019-241	Mise à disposition d'un bureau au sein de l'Hôtel de Ville afin d'y tenir une permanence d'écrivain public.	Association Rédige Assistance	x
06/01/20	2020-1	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 30, boulevard Jean Jaurès.	x	x
06/01/20	2020-2	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 14, rue des Jacinthes.	x	x
06/01/20	2020-3	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 14) et un parking (lot 107) sise 2, Villa des Bases Folies.	x	X
06/01/20	2020-4	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 24, rue des Anémones.	x	X
06/01/20	2020-5	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 73, avenue de la Liberté.	x	x
06/01/20	2020-6	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 6, rue de la Terrasse.	x	x
10/01/20	2020-7	Mise à disposition d'un local administratif sis 1, Place Pierre et Marie Curie ainsi qu'au Centre technique municipal pour une durée de 1 an à compter du 10/01/2020 de 12h00 à 16h00.	Crédit Social des Fonctionnaires	x
10/01/20	2020-8	Approbation de l'avenant de transfert de la convention d'occupation pour l'implantation d'une antenne relais 54 avenue de la Paix, initialement conclue avec Free mobile avec ILIAD 7 (filiale de Free).	ILIAD 7	x
17/01/20	2020-9	Mise en place d'un service de prêt de broyeurs de végétaux pour les Fresnois.es.	Établissement public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre	x
21/01/20	2020-10	Mise à disposition d'un atelier de l'école d'art(s) pour une pratique artistique et une pratique théâtrale tous les lundis du 13/01/20 au 11/05/20.	AVARA	x
23/01/20	2020-11	Résiliation amiable à partir du 01/01/20 du bail d'un ensemble immobilier sis 12, rue Albert Roper conclue le 01/10/2001.	Association 36 du mois	x
23/01/20	2020-12	Approbation du bail relatif à un local communal sis 12, rue Albert Roper afin d'héberger un pôle de recherche, d'expérimentation et de création dédié aux arts vivants.	6METTRE	Loyer 381€/mois (recettes)
27/01/20	2020-13	Approbation de la convention d'occupation des locaux sis 3 ter, rue Auguste Daix pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature pour les activités administratives.	Association Amicale Sportive de Fresnes (AASF)	x
27/01/20	2020-14	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public à l'usage de club house de vestiaires et d'activités sportives pendant une durée de 3 ans à compter de du 10/01/20.	Association Amicale Sportive de Fresnes (AASF)	x
29/01/20	2020-15	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 12), et deux garages (lot 52 et 54) sis 6-8-10, avenue de la Paix.	x	x

29/01/20	2020-16	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon (lot 7), sis 7, cité de Montjean.	x	x
29/01/20	2020-17	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 8, rue Louis et 21, rue Lina.	x	x
29/01/20	2020-18	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10, rue Adolphe Kara.	x	x
29/01/20	2020-19	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 13, rue de la Poterne.	x	x
29/01/20	2020-20	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 25, cité Jeanne d'Arc.	x	x
29/01/20	2020-21	Renonciation au droit de préemption urbain sur des locaux d'entrepôt et de bureaux sis 12, rue de Chevilly et 4, rue du Stade.	x	x
30/01/20	2020-22	Approbation du contrat de cession d'un spectacle " les secrets d'un gainage" le 08/03/20 au théâtre de la Grange Dimière.	La compagnie les filles de Simone	6 046,63 €
30/01/20	2020-23	Approbation du contrat de cession de spectacle "Pas pleurer" diffusé le 29/02/20 au théâtre de la Grange Dimière.	Compagnie Absl Théâtre de poche de Bruxelles	4 334,88 €
30/01/20	2020-24	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines" pour une durée de 1 an à compter du 30/01/20.	Madame Chabrèle Michèle	Redevance mensuelle de 504,81 € et 51,90 € de charges mensuelles (recettes)
31/01/20	2020-25	Approbation de la convention pour des prestations photographiques et vidéo pour la couverture d'événements municipaux pour diffusion et publication dans la communication municipale pour un durée de 1 an.	Wemakethetrip video customization	665 € HT/ mois pour un maximum de 6 heures au-delà 110 € HT/ heure 300 € la demi-journée Et 500 € la journée
31/01/20	2020-26	Mise à disposition du centre Henri Thellier les deuxièmes mercredi de chaque mois de 18h00 à 22h00 hors vacances scolaire.	Union Nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques	x
07/02/20	2020-27	Mise à disposition de la salle multisports du gymnase de la Paix afin d'organiser une assemblée générale le mercredi 22/04/20	Société Le Terroir	AG annulée Covid 19
07/02/20	2020-28	Mise à disposition du gymnase Barbara afin d'organiser des cours de danse Afro-Caribéenne pendant l'année scolaire 2019-2020.	Association Heel Event	x
07/02/20	2020-29	Approbation de la convention pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel du 06/02/20 au 05/07/20 de 20h00 à 22h30 afin d'organiser des tournois de football.	Établissement public de santé national de Fresnes	x
11/02/20	2020-30	Approbation de la convention de prêt d'exposition "mixité des métiers au-delà des préjugés" du 02/03/20 au 23/03/20 à la mairie de Fresnes.	Centre Hubertine Auclert	x
14/02/20	2020-31	Mise à disposition de la salle multiport au gymnase de la Paix afin de célébrer un culte le 14/02/20 de 11h00 à 15h00.	Association Culturelle Musulmane et Associative de Fresnes (ACMEF)	x
20/02/20	2020-32	Renonciation au droit de préemption urbain sur 8 locaux d'activités bureaux (lot 21 à 28) et 85 parkings (lot 29 à 113), sis 32-46, avenue des Pépinières.	x	x
21/02/20	2020-33	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, rue de la Terrasse.	x	x
21/02/20	2020-34	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue de la Poterne.	x	x

21/02/20	2020-35	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 16, rue des Jacinthes.	x	x
21/02/20	2020-36	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 21, rue des Frères Lumière.	x	x
21/02/20	2020-37	Approbation du contrat général de représentation pour les besoins de la bibliothèque Gabriel Bourdin pour une durée de 1 an.	Société des Auteurs, Compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)	1 404,31 €
24/02/20	2020-38	Mise à disposition de la salle multisports du gymnase de la Paix afin de célébrer un culte le 21/02/20.	Association Culturelle Musulmane et Associative de Fresnes (ACMEF)	x
21/02/20	2020-39	Approbation de la convention d'occupation pour des locaux sis 28 rue Maurice Ténine pour une durée de 5 ans à compter du 21/02/20.	Mission locale Val-de-Bievre	x
24/02/20	2020-40	Mise à disposition du terrain de pétanque afin d'organiser le championnat régional le samedi 18/04/20.	Association Etoile Sportive des Sourds de Vitry (ESSV)	x
04/03/20	2020-41	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la passation des marchés d'assurances.	Risques Qualité et Conseils	Forfait mission 4 725 € H.T (5 130 € T.T.C)
05/03/20	2020-42	Approbation du bail précaire pour la mise à disposition de locaux sis 43, rue Émile Zola afin d'y établir un supermarché coopératif et participatif de produits alimentaires bio pendant une durée de 3 ans à partir du 06/03/20.	Société coopérative Coquelicoop	Exonération les 6 premiers mois Du 7 <sup>ème</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois 1 800 €/mois La 2 <sup>ème</sup> année : 2 000 €/mois La 3 <sup>ème</sup> année : 2 200 €/mois (recettes)
05/03/20	2020-43	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 785) sis 6, allée Georges Braque.	x	x
10/03/20	2020-44	Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un atelier gravure pour le report d'un atelier du 17/03/20 de 10h00 à 17h00.	École Conte	x
13/03/20	2020-45	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11, rue des Cèllets.	x	x
13/03/20	2020-46	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 56, rue du Docteur Charcot.	x	x
13/03/20	2020-47	Renonciation au droit de préemption urbain sur un box fermé n°44 (lot 1079) sis 3, place de l'Église.	x	x
17/03/20	2020-48	Approbation d'un contrat d'assurance dommage-ouvrage pour l'aménagement des locaux de l'accueil unique.	SMACL Assurance	8 798 €
x	x	RETIRÉE (non exécutée)	x	x
01/04/20	2020-50	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité (lot 12) et 3 garages (lot 124, 125 et 126) sis avenue du Parc Médicis.	x	x
01/04/20	2020-51	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 21, rue de la Terrasse.	x	x
01/04/20	2020-52	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain, un garage et un abri de jardin sis 2, rue de la Terrasse.	x	x
01/04/20	2020-53	Approbation de la convention de prestation de services pour le recours au service d'écoute parents-enfants D.W Winnicott afin de recourir à un service téléphonique d'aide psychologique parents-enfants compte tenu de la situation exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire.	Association Olga Spitzer	1 600 €

09/04/20	2020-54	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, avenue du 8 Mai 1945.	x	x
09/11/20	2020-55	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11, rue des Jacinthes.	x	x
09/04/20	2020-56	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 101), une cave (lot 171) et un garage (lot 268), sis 15, rue du Docteur Charcot.	x	x
09/04/20	2020-57	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de voiture sis 25 à 29, rue Henri Barbusse.	x	x
09/04/20	2020-58	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue Bergonié.	x	x
27/04/20	2020-59	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 23, avenue de la Mairie.	x	x
29/04/20	2020-60	Renonciation au droit de préemption sur un pavillon sis 25 bis, avenue du 8 mai 1945.	x	x
04/05/20	2020-61	Renonciation au droit de préemption sur un appartement (lot 4091) et un débarras (lot 4359) sis 52 à 82, avenue de la Division Leclerc, Édouard Herriot et 16, rue Henri Barbusse.	x	x
17/04/20	2020-62	Approbation du contrat conclu pour la fourniture de 15 000 masques tissus afin d'approvisionner la Ville compte-tenu de la situation d'urgence sanitaire.	Société Chantelle	45 000 € H.T 54 000 € T.T.C
20/04/20	2020-63	Déclaration sans suite du marché n°19052 relatif à l'installation d'une plateforme PMR au sein de l'accueil unique de l'Hôtel de Ville.	x	x
21/04/20	2020-64	Approbation du contrat conclu pour la fourniture de 100 000 masques chirurgicaux compte tenu de l'urgence sanitaire.	Laboratoire CLIRISIS	62 000 H.T 74 400 T.T.C
22/04/20	2020-65	Attribution de subventions partielles pour certaines associations afin d'apporter son soutien financier étant donné la situation d'état d'urgence sanitaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amicale du personnel des services municipaux de Fresnes 20 000 €</li> <li>- Ligue des droits de l'Homme 300 €</li> <li>- Choeur Arthur Honegger de Fresnes 2 250 €</li> <li>- Urban talent 3 750 €</li> <li>- Association Amicale sportive de Fresnes 44 000 €</li> <li>- Association Vallée-aux-Renards Animation 55 000 €</li> <li>- Maison des jeunes et de la culture 82 500 €</li> <li>- Fresnes Service 7 250 €</li> <li>- Le Coup de Pouce 7 000 €</li> <li>- Secours populaire français- Comité de Fresnes 1 200 €</li> <li>- Secours catholique 1 200 €</li> <li>- Croix rouge française 6 500 €</li> <li>- Association des commerçants de la Tuilerie 1 000 €</li> <li>- Association des commerçants du centre-ville 1 000 €</li> <li>- Association des commerçants du marché sud 750 €</li> <li>- Association des commerçants de la Peupleraie Les Fleurs la Paix 1 000 €</li> <li>- Charcot Plus - Association des commerçants 1 000 €</li> <li>- Centre communal d'action social 300 000 €</li> </ul> <p>TOTAL : 535 700 €</p>
30/04/20	2020-66	Retrait de la décision 2020-49 (non exécutée).	x	x

13/05/20	2020-67	Approbation de la convention d'occupation de locaux sis 1, place Pierre et Marie Curie et 4, rue de Chevilly et 3, rue du Docteur Emile Roux pour 3 ans renouvelable.	Amicale du personnel de Fresnes	x
15/05/20	2020-68	Approbation du contrat de représentation légale devant la juridiction administrative.	Oppidum Avocats AARPI	2 856 € T.T.C
22/05/20	2020-69	Approbation de l'avenant de transfert du bail conclu le 11/08/16 pour des bureaux sis 7, square du 19 mars 1962 initialement conclues avec AFADAR au profit AMICIAL.	AMICIAL	x
22/05/20	2020-70	Approbation de l'avenant n°1 pour l'actualisation de la numérotation des 9 places de parkings occupées.	Service Intercommunal de soins infirmiers à domicile (S.I.S.I.D)	x
28/05/20	2020-71	Déclaration sans suite du marché n° 20001 relatif à des prestations de spectacles de variétés et d'animations diverses pour la fête de l'été.	x	x
29/05/20	2020-72	Approbation de la convention d'honoraires pour une prestation juridique spécialisée pour assurer la représentation légale de la Ville devant le Conseil d'Etat	SCP FOUSSARD Froger	3 000 € T.T.C
04/06/20	2020-73	Approbation du contrat de mise en place d'une ligne de trésorerie.	La banque postale	2 000 000 €
12/06/20	2020-74	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10, avenue de la République.	x	x
12/06/20	2020-75	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 1,, rue de l'Aqueduc.	x	x
12/06/20	2020-76	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 3, allée de l'Étang.	x	x
18/06/20	2020-77	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 24, rue Voltaire.	x	x

M. Madelin regrette qu'il n'y ait pas eu de séance du Conseil municipal depuis le 21 novembre 2019, en méconnaissance de l'obligation trimestrielle de réunion de l'assemblée, et constate que c'est une manière de ne pas rendre compte des décisions prises.

Mme la Maire répond que ce délai résulte des circonstances combinées du calendrier des élections municipale et de la crise sanitaire connues de toutes et tous.

### **III - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° Marché - Titulaire	N° 19012 - Société LEGALLAIS
Intitulé	Fourniture de matériels de plomberie destinés aux ateliers du C.T.M.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification 12/03/2020. Reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant minimum annuel : 15 000 euros H.T. Sans montant maximum annuel.

N° Marché - Titulaire	N° 19013 - Société DSC
Intitulé	Fournitures de matériels de chauffage - Climatisation
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 11/03/2020. Reconductible 3 fois par tacite reconduction
Montant du marché	Montant minimum annuel : 15 000 euros H.T. - Sans montant maximum annuel.

N° Marché - Titulaire	N° 19022 - Société GIROD MÉDIAS
Intitulé	Mise à disposition et exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire.
Durée initiale et reconduction	Concession de service de 15 ans à compter de la date de notification le 02/12/2019.
Montant du marché	Les supports seront installés et mis gratuitement à disposition sur le territoire de la Ville. Ils demeurent soumis à la taxe locale sur la publicité.

N° Marché - Titulaire	N° 19037 - Société SIGNATURE F
Intitulé	Fourniture et installation de fauteuils pour la Maison de la jeunesse et de la culture.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 18/11/2019 au 31/01/2020.
Montant du marché	44 246,40 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19038 - Société BAZIN ET CAZELLES
Intitulé	Mission de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice de la ville de Fresnes en droit de la fonction publique et droit social.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification à compter du 3/01/2020, reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Sans montant minimum. Montant maximum annuel : 30 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19039 - Société TV NET
Intitulé	Enlèvement de tags, inscriptions et graffitis sur le territoire de la Commune.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2020, reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Sans montant minimum. Montant maximum annuel : 20 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19042 - Société LUDOPARC
Intitulé	Travaux d'aménagement d'aires de jeux pour enfants au parc André Villette.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 02/01/2020 au 29/02/2020.
Montant du marché	76 506 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19041 - Société INFOSANTE
Intitulé	Maintenance du logiciel CLINIDOC.
Durée initiale et reconduction	Du 01/05/2019 au 31/12/2019. Puis contrat renouvelable annuellement à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2021.
Montant du marché	4 320 euros T.T.C par an.

N° Marché - Titulaire	N° 19043 - Société AGROBIO
Intitulé	Réalisation d'analyses bactériologiques et suivi de l'hygiène des cuisines de la restauration collective de la Ville et du C.C.A.S.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification à compter du 29/01/2020, reconductible 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Prestations périodiques : 7 994,94 euros T.T.C par an. Prestations complémentaires + formation : montant maximum annuel : 18 000 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19044 - ENTREPRISE GÉNÉRALE MONTI
Intitulé	Menuiseries accueil unique.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 13/11/2019 au 31/12/2019.
Montant du marché	76 204,56 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19049 - pour TOSHIBA par l'UGAP
Intitulé	Location et maintenance de copieurs multifonctions.
Durée initiale et reconduction	Durée ferme de 4 ans à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2023.
Montant du marché	155 804,98 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19056 - Société GM INVENT
Intitulé	Prestations d'abonnement et de maintenance du logiciel de système de gestion de la bibliothèque en mode service - BRGM.
Durée initiale et reconduction	Durée ferme de 4 ans à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2023.
Montant du marché	11 508 euros T.T.C. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 19054 - Société LOGITUD Solutions
Intitulé	Maintenance du logiciel LOGITUD pour la gestion de la police municipale.
Durée initiale et reconduction	Du 10/09/2019 au 31/12/2019. Puis contrat renouvelable annuellement à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2021.
Montant du marché	1 258,20 euros T.T.C. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 19058 - Société LOGITUD Solutions
Intitulé	Maintenance du logiciel LOGITUD pour la gestion de la police municipale (matériels associés).
Durée initiale et reconduction	Du 18/09/2019 au 31/12/2019. Puis contrat renouvelable annuellement à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2021.
Montant du marché	1 544,40 euros T.T.C. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 19061 - Société BERGER LEVRAULT
Intitulé	Maintenance du progiciel ATAL II ET e ATAL.
Durée initiale et reconduction	3 ans à compter à compter du 01/01/2020, soit jusqu'au 31/12/2022.
Montant du marché	10 870,21 euros T.T.C. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 19060 - Société SERMET
Intitulé	Mission d'assistance technique et de conseil pour le suivi de l'exécution du contrat de concession de travaux publics relatif au service public de production et de distribution d'énergie calorifique à base de géothermie de la ville de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification (soit le 30/03/2020, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	28 596 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19036- Société FELDIS ET LEVIAUX
Intitulé	Entretien de la vitrerie des bâtiments de la ville de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 15/04/2020, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Sans montant minimum. Montant maximum annuel : 30 000 euros H.T.

## ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaire	N°18051 - Société COLIBRIJE
Intitulé	Fourniture d'ouvrages et autres types de documentation à destination du public adulte avec choix sur place en magasin.
Durée initiale et reconduction	Augmentation de 4 000 euros H.T. du montant maximum du marché sur l'année budgétaire 2019 qui passe à 34 000 euros H.T.
Montant du marché	4 000 euros H.T. pour l'année budgétaire 2019.

N° Marché - Titulaire	N°18052 - Société COLIBRIJE
Intitulé	Fourniture d'ouvrages et autres types de documentation a destination de la jeunesse avec choix sur place en magasin.
Durée initiale et reconduction	Augmentation de 4 000 euros H.T. du montant maximum du marché sur l'année budgétaire 2019 qui passe à 23 000 euros H.T.
Montant du marché	4 000 euros H.T. pour l'année budgétaire 2019.

N° Marché - Titulaire	N°16002 - Établissements horticoles VIET
Intitulé	Fournitures végétales pour la ville de Fresnes (plantes annuelles et bisannuelles).
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 28/02/2020.
Montant du marché	Pas de modification de montant du marché.

N° Marché - Titulaire	N°17001 - Société DAUGERON SAS
Intitulé	Acquisition et livraison de produits et de matériels d'entretien pour les services municipaux et le C.C.A.S.
Durée initiale et reconduction	Mise à jour des sites de livraison.
Montant du marché	Pas de modification de montant du marché.

N° Marché - Titulaire	N° 15023 - Société BIOPATH
Intitulé	Réalisation des analyses biologiques effectuées à partir de prélèvements réalisés par le CMS.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 29/02/2020.
Montant du marché	La quantité maximale de dossiers transmissibles est portée à 6 000 dossiers jusqu'à la date d'échéance.

N° Marché - Titulaire	N° 15065 - Société CMP - CONSEIL MARKETING PUBLICITÉ
Intitulé	Confection, prospection et vente d'espaces publicitaires pour le journal municipal d'informations locales.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/03/2020.
Montant du marché	Pas de modification du montant du marché.

N° Marché - Titulaire	N° 19042 - Société LUDOPARC
Intitulé	Travaux d'aménagement des aires de jeux au parc André Villette.
Durée initiale et reconduction	Transfert suite à cession de fonds de commerce à société du même nom.
Montant du marché	Pas de modification du montant du marché.

N° Marché - Titulaire	N° 19042 - Société LUDOPARC
Intitulé	Travaux d'aménagement des aires de jeux au parc André Villette.
Durée initiale et reconduction	Travaux supplémentaires : mise en œuvre d'une dalle béton sous la structure du Château fort.
Montant du marché	7 560 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17078 - Société SPORTEST
Intitulé	Contrôle et vérifications techniques périodiques des aires de jeux et équipements sportifs extérieurs et intérieurs de la Ville.
Durée initiale et reconduction	Mise à jour du parc des aires de jeux et des équipements sportifs et des montants du marché à compter de 2020.
Montant du marché	DPGF mise à jour pour un montant de - pour les aires de jeux extérieures : 1 939,20 euros T.T.C. - pour les équipements sportifs (contrôles principaux avec charge) : 1 644 euros T.T.C. - pour les équipements sportifs (contrôles opérationnels visuels et manuels) : 1 411,20 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18011 - Société ECOGOM
Intitulé	Maintenance préventive et corrective, d'entretien et de mise en conformité des aires de jeux extérieures de la Commune.
Durée initiale et reconduction	Mise à jour du parc des aires de jeux et des montants du marché à compter de 2020.
Montant du marché	DPGF mise à jour pour un montant de 4 414,70 euros T.T.C.

#### **IV - DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE POUR L'EXERCICE DE CERTAINES COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana - **et 8 abstentions** - M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - de déléguer personnellement à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, une partie des attributions prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales comme suit :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De procéder à la réalisation des emprunts, dans les limites fixées par délibération de ce jour, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et de passer à cet effet les actes nécessaires :

*Madame la Maire est autorisée à contracter tout emprunt et à effectuer toute opération de réaménagement ou de renégociation de la dette sur les contrats existants en contractant tout emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :*

- à court, moyen ou long terme ;
- libellés en euro ou en devise ;
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

*En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :*

- la faculté de procéder à des droits de tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou de consolidation ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- la faculté de modifier la devise ;
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

*Par ailleurs, Madame la Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.*

*Enfin, conformément à l'article L. 1618-2 autorisant les collectivités locales à déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds propres, il sera chargé de prendre toutes décisions à cet effet.*

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation.*

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ;
- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, en défense et en demande devant toutes les juridictions et à tous les degrés, y compris pour se constituer partie civile au nom de la Ville en matière pénale et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum fixé à 3 000 000 euros ;
- D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;
- D'autoriser, au nom de la Ville, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour un montant maximum de 50 000 € ;
- De procéder au dépôt des demandes de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, de déclarations préalables de travaux et certificats d'urbanismes opérationnel et d'information nécessaires relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Et a dit qu'en cas d'empêchement de Madame la Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises par les adjoint.es et conseiller.ères municipaux.ales ayant reçu délégations de fonctions et de signature à cet effet.

#### **V - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

M. Madelin interroge Mme la Maire sur le nombre de membres élu.es au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à désigner car, dans le projet transmis, il est indiqué que celui-ci sera fixé à 6, or la proposition affichée sur l'écran indique 8.

Mme la Maire indique qu'après réflexion il a été décidé de le fixer à 8 pour permettre une meilleure représentation des associations qui disposent du même nombre de sièges que les élu.es.

*NB : le nouveau projet avait été déposé sur table.*

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **à l'unanimité**, de fixer à 8 le nombre de membres élu.es au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et a désigné au scrutin secret, à l'unanimité des voix, M. Caristan, Mme Dutronc, M. Aubry, Mme Frachon, Mme Sadane, M. Lecomte, M. Madelin et M. Doms pour siéger au sein du conseil d'administration.

#### **VI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION D'UN SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE - DÉSIGNATION DE TROIS DÉLÉGUÉ.ES**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, au scrutin secret, **par 29 bulletins pour et 6 bulletins blancs**, de désigner Mme Lefebvre, Mme Gautier Tironneau et M. Legoedec en qualité de délégué.es au Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un service de Soins Infirmiers à Domicile.

#### **VII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLEANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, au scrutin secret, **par 29 bulletins pour et 6 bulletins blancs**, de désigner Mme la Maire en qualité de déléguée titulaire et Mme Leclerc-Bruant en qualité de déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

#### **VIII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLEANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, au scrutin secret, **par 29 bulletins pour et 6 bulletins blancs**, de désigner M. Caristan en qualité de délégué titulaire et Mme Sadane en qualité de déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

**Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante que la suite des désignations se fasse à mains levées. Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.**

#### **IX - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)- DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **à l'unanimité**, de désigner M. Guillotin, M. Lecomte, M. Souillac, M. Métir et Mme Claude, en qualité de membre titulaire de la CAO et Mme Perthuis, M. Caristan, Mme Solvignon, Mme Legros et M. Vafiadès en qualité de membre suppléant.es de la CAO.

**X - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner M. Pallier en qualité de délégué titulaire et M. Lecomte en qualité de délégué suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris.

**XI - EHPAD "SOLEIL D'AUTOMNE" - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANT.ES**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner Mme Gautier-Tironneau et M. Perrigault en qualité de représentant.es de la collectivité au sein du conseil d'administration de la maison de retraite "Soleil d'Automne".

**XII - ASSOCIATION MISSION LOCALE BIÈVRE-VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner M. Métir en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission Locale Bièvre-Val-de-Marne.

**XIII - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

M. Madelin souhaite proposer une liste composée de Mme Million, M. Madelin, M. Vafiadès et Mme Claude.

Le vote se fait au scrutin secret.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **avec un suffrage à 31 voix (2 bulletins blancs et 2 bulletins nuls)**, d'attribuer **3 sièges** à la liste conduite par M. Oberhauser **par 25 bulletins, et 1 siège** à la liste conduite par Mme Million **par 6 bulletins**, et, ainsi de désigner M. Oberhauser, Mme Leclerc-Bruant, M. Guillotin et Mme Million en qualité de membres représentant le Conseil municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ; et a désigné, **à l'unanimité**, Mme Saouzanet et M. Nour en qualité de représentants.es des locataires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie et M. Casalis et M. Marc Maury en qualité de représentants des copropriétaires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

#### **XIV - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – ARRÊT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour en séance et reporté à une séance ultérieure.

#### **XV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLÉANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um* – **et 6 abstentions** - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude* - de désigner Mme Leclerc-Bruant en qualité de déléguée titulaire et M. Baillergeau en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication.

#### **XVI – ASSOCIATION VALLÉE AUX RENARDS-ANIMATION - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um* – **et 6 abstentions** - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude* - de désigner Mme Perthuis en qualité de représentante du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Association Vallée aux Renards-Animation.

#### **XVII - ASSOCIATION AMICALE SPORTIVE DE FRESNES - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

M. Madelin souligne que si M. Dramé demeure vice-président de la section foot, il ne devra pas participer aux délibérations du conseil d'administration de l'AS Fresnes sur la section foot.

Mme la Maire précise que M. Dramé a pris ses responsabilités et qu'il n'est plus partie prenante dans cette association.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner M. Dramé en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de l'Association Amicale Sportive de Fresnes.

#### **XVIII - ASSOCIATION DE PRÉVENTION SOINS ET INSERTION - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner M. Legoedec en qualité de représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale de l'Association de Prévention Soins et Insertion.

#### **XIX - MAISON COMMUNE DES ADDICTIONS DES TROUBLES MENTAUX ET DE LA SANTÉ 94 OUEST DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner Mme Gautier Tironneau en qualité de représentante de la Ville au sein de la Maison Commune des Addictions des Troubles Mentaux et de la Santé 94 Ouest.

#### **XX - COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner Mme Gautier Tironneau en qualité de représentante titulaire et M. Guillotin en qualité de représentant suppléant au sein du Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne.

## XXI - SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner Mme la Maire en qualité de déléguée de la Commune au sein de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne.

## XXII - SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Madame la Maire précise que sur les 7 désignations à faire, elle propose de laisser un siège à l'opposition.

M. Um observe que cette proposition va à l'encontre d'une tradition ancienne qui veut qu'après chaque élection, pour une question de transparence, toutes les listes présentes au second tour disposent d'un siège au sein de la SEMAF et que, pour exemple, c'est en application de cette tradition que M. Métir, de la liste Fresnes avenir, disposait précédemment d'un siège. C'est donc un changement de paradigme.

Mme la Maire répond que ce n'était pas une tradition puisque cela n'a été fait qu'en 2014, et compte tenu de circonstances particulières liées à cette élection. Elle confirme donc sa proposition initiale d'un siège pour l'opposition et demande qui est candidat.e.

M. Madelin et M. Um propose chacun leur candidature.

Madame la Maire commence par proposer le vote sur la candidature de M. Um

M. Um conteste le nombre de sièges proposés.

Madame la Maire indique que cette méthode d'acheter l'opposition est terminée.

M. Domsps relève qu'une représentation si peu pluraliste n'est pas un bon signe et rappelle que cela fait un an qu'il demande un état de la situation de la SEMAF, n'ayant eu le droit jusqu'à présent qu'à une seule version, celle que Madame la Maire veut bien donner. Il faudra que celle-ci prenne la responsabilité de ce choix.

Madame la Maire confirme en assumer la responsabilité.

Madame la Maire met aux voix la candidature de M. Um.

M. Um obtient **4 voix pour** - Mme Marie Giné, M. Jean-Jacques Um, M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès (représenté) - **27 voix contre** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana – **et 4 abstentions** – Mme Muriel Éthève (représentée), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

20h23, Madame la Maire demande une suspension de séance. 20h37, la séance reprend.

Madame la Maire met aux voix la candidature de M. Madelin.

M. Madelin obtient **6 voix pour** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - **2 voix contre** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 27 abstentions** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana.

Madame la Maire met aux voix sa candidature ainsi que celles de Mme Leclerc-Bruant, M. Oberhauser, M. Métir, M. Pallier et Mme Vala.

Mme la Maire, Mme Leclerc-Bruant, M. Oberhauser, M. Métir, M. Pallier et Mme Vala obtiennent **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, - **2 voix contre** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

M. Um relève qu'il a d'abord été fait un vote individuel, puis un vote sur un groupe.

Mme la Maire, Mme Leclerc-Bruant, M. Oberhauser, M. Métir, M. Pallier, Mme Vala et M. Madelin sont ainsi désigné.es en qualité d'administrateur.trices de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Fresnes.

### **XXIII - GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de désigner M. Lecomte en qualité de représentant titulaire et M. Souillac en qualité de représentant suppléant au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

### **XXIV - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES 2019**

Après avoir entendu Monsieur Lecomte, rapporteur,

Il précise que la livraison de la crèche acquise est prévue pour 2021.

M. Madelin précise que dans ce contexte d'une acquisition foncière pour un équipement public à destination des habitant.es son groupe votera pour.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, décide, **à l'unanimité**, d'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières 2019 qui sera annexé au prochain compte administratif.

## **XXV - BUDGET – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**

Après avoir entendu Monsieur Lecomte, rapporteur,

M. Madelin précise que son propos est commun avec M. Domps. Il relève qu'il s'agit d'une formalité administrative sur un document présenté par la majorité, et, en conséquence, par prudence son groupe s'abstiendra.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 27 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – et 8 abstentions* - *M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um* – de déclarer que le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par le comptable du Trésor public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de l'adopter.

## **XXVI - BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu Madame la Maire, rapporteure,

M. Lecomte détaille la présentation du compte administratif.

M. Madelin remarque que la réalité est plus dure que ce qui a été présentée. La dette communale a augmenté de plus de 1,150 millions euros sur l'année 2019, en raison de l'emprunt à taux fixe de 1,25 % mobilisé en fin d'année, et pourrait encore augmenter en 2020 en raison du report d'un emprunt de 2,5 millions d'euros signé en 2019, dont il est précisé dans le rapport de présentation qu'il a été mobilisé au premier trimestre 2020, ce qui constitue une source d'inquiétudes.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à environ 140 000 euros de plus que la prévision initiale en raison de trois recettes principales : les droits de mutation (+ 380 000 euros), les participations pour le périscolaire (+150 000 euros), pour lesquelles il rappelle que leur représentante de l'époque, Mme Dubarry-Barbe avait voté contre l'augmentation de tarifs suivant l'inflation, position que son groupe maintient, et enfin les recettes fiscales, taxes d'habitation et foncière (+ 100 000 euros). Il souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur le fait que la hausse des montants des droits de mutation en 2019 est un élément exceptionnel du fait de la nature même de cette recette, qui ne pourra être répété pour 2020 du fait de la crise sanitaire qui risque d'engendrer une baisse de l'ordre de 20%. C'est donc un élément à prendre en considération.

Concernant les dépenses, celles de personnel présentent un excédent de 150 000 euros, lié au non remplacement de départs d'agents, non remplacement justifié par des difficultés de recrutement. Il demande des précisions sur ces difficultés, notamment les secteurs concernés.

Concernant les charges à caractère général, plus particulièrement les crédits de maintenance, sur lesquels il a été dépensé 100 000 euros de moins que prévu, est-ce dû à une recherche d'économie en rognant sur les frais de maintenance des bâtiments communaux ?

Il constate que le montant par habitant des dépenses de fonctionnement, 1 475 euros, est supérieur à la moyenne des villes de même strate de population qui s'élève à 1 234 euros.

Le sous-effort d'équipement de la Ville en 2019, qui est de moitié inférieur à celui des villes comparables, et, par exemple trois fois moins que la ville de Cachan, qui suit le sous-investissement des années précédentes, fait que les bâtiments communaux sont moins bien entretenus que d'autres communes. Si ce sous-investissement chronique n'est pas corrigé, il ne pourra conduire à terme qu'à la dégradation des mobiliers urbains, des équipements publics scolaires, sportifs et culturels et de l'espace public en général.

Enfin, l'analyse des ratios financiers au regard des communes comparables montre que la Ville a de nombreux efforts à faire dans sa gestion et que les Fresnois.es sont en droit d'attendre une qualité de service rendu bien meilleure.

M. Lecomte précise que la municipalité est toujours très prudente sur ses recettes et que pour le budget 2020, ce sont bien les montants prévisionnels 2019 qui ont été pris en compte et non sur le réalisé.

Concernant les frais de maintenance, à l'inverse de ce qui a été dit, il a été fait d'importants investissements, pour exemple, la rénovation du gymnase, où se tient cette séance, ou les travaux dans les écoles, ce qui fait baisser les frais d'entretien

Mme la Maire ajoute que ce faible montant vient également d'une gestion raisonnée des contrats de maintenance.

S'agissant des recrutements, il n'y a pas de difficultés particulières, mais ce sont des processus longs, ce qui explique les délais de latence et la baisse des frais de personnel. Dans le même temps, il a été fait un important travail sur la réduction de la précarité avec la contractualisation de nombreux vacataires pour améliorer la sécurité de l'emploi. Un travail va également être fait sur le régime indemnitaire. De manière générale, la Ville a une gestion maîtrisée de ses frais de personnel, tout en visant un objectif d'amélioration des conditions de travail.

M. Pallier ajoute que, concernant la question de la dette, figure bien dans les restes à réaliser un emprunt de 2,5 millions à lever début 2020 mais qui vient compenser un produit de cession de 4,5 millions d'euros, toujours potentiellement possible, mais non repris pour l'instant dans les perspectives 2020-2022 justement en raison d'un principe de gestion prudente. Il considère que la dette est stable car il faut prendre en compte une évaluation à long terme, méthode plus pertinente notamment pour l'investissement.

Il confirme que le budget 2020 est bâti sur des hypothèses prudentes, comme habituellement, ce qui explique que, régulièrement, il soit constaté des excédents de fonctionnement au CA.

M. Madelin se réjouit des projets de réhabilitations en cours et attend impatiemment celui du groupe scolaire Pasteur-Roux. Il rappelle que le sous-investissement a déjà été constaté en 2018.

S'agissant de la réhabilitation du gymnase Periquoi, il relève que celui-ci a été réceptionné il y a 15 jours, que les nouvelles classes de l'école Doisneau vont ouvrir, et s'étonne donc que ces équipements aient fait l'objet d'une inauguration officielle par Mme la Maire pendant la campagne électorale.

#### **Mme la Maire sort pour le vote.**

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, **par 26 voix pour** - M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **2 abstentions** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 voix contre** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude – de donner acte de la présentation faite du compte administratif, de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019, d'arrêter et affecter les résultats définitifs et de dire que l'excédent de 3 767 003,67 euros figurant à la section de fonctionnement est repris au budget primitif de l'exercice 2020 et affecté ainsi qu'il suit :

- La somme de 1 651 893,86 euros à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé – afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde, soit 2 115 110,31 euros, à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de faire face à de nouvelles charges de fonctionnement.

Et précise que le déficit de la section d'investissement est de 1 373 964,42 euros

#### **XXVII - FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2019 - RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES**

Après avoir entendu Monsieur Besnier, rapporteur,

M. Madelin indique que son groupe soutient cet effort de solidarité de la région Île-de-France et souhaite que les associations concernées soient informées de l'origine des fonds qui leur sont versés.

Mme la Maire précise que ces fonds proviennent d'un pot commun des communes d'Île-de-France et non du budget propre de la Région.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte, à l'unanimité, du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France.

## **XXVIII - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2019**

Après avoir entendu Monsieur Lecomte, rapporteur,

M. Madelin remarque que, même si cette année ce point est facultatif, les documents sont moins transparents que l'an passé, et portent sur un bilan des opérations générales dans le domaine social réalisé par la Ville sans faire le détail de l'utilisation de ces fonds, et ressemble plus à un bilan d'actions. Il constate une augmentation de 7,5% du fonds pour Fresnes alors que l'augmentation moyenne est de 4,5 % ce qui traduit, compte tenu des critères d'attribution, une paupérisation de la Ville ce qui est inquiétant.

Mme la Maire répond que cet état des lieux global sur les mesures prises en matière de cohésion sociale a toute sa place en l'occurrence et justifie l'utilisation de ces fonds pour la population qui en a besoin.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, **par 27 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – et 8 abstentions* - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um* – du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2019.

## **XXIX - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020**

Après avoir entendu Monsieur Pallier, rapporteur,

Madame la Maire fait l'intervention suivante : (2h42)

M. Domsps suppose que cette intervention clôturera la campagne électorale.

Tout d'abord sur la forme, il relève que la présentation comprend une analyse de contexte approfondie dont il ne voit pas l'utilité depuis plusieurs années, d'autant plus que, cette fois-ci, les chiffres cités, étant ceux de l'an dernier, sont faux. Il pense que ces considérations pourraient être réduites.

Sur le fond, il a été évoqué dans la présentation une « plus grande solidarité entre communes ». Compte tenu de la situation actuelle de coopération de villes, où chacune est tenue individuellement, à l'inverse de la CAVB, cela ne peut-être qu'un souhait, et il espère pour les prochaines années un pacte de solidarité sociale et financier.

Concernant les charges de personnel qui sont stables, ce qui induit une baisse des effectifs, il demande plus de précision.

Concernant les infrastructures publiques indispensables, il rappelle la nécessité de réaliser le bassin de rétention du Moulin de Berny à la bonne mesure et ainsi de solliciter la vérification des études actuelles qui apparaissent sous dimensionnées.

M. Madelin regrette que ce ROB soit raté, ce rapport devant être suivi d'un débat permettant ensuite d'arrêter les orientations du budget primitif. Or, les documents relatifs au budget primitif ont déjà été transmis. Même si cela est réglementairement possible en raison des circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire, il constate que ce choix prive les conseillers municipaux de leur rôle de conseil sur ce sujet. Aussi, bien qu'il ait des éléments à transmettre, il n'en voit pas l'opportunité.

M. Pallier souhaite revenir sur les propos de M. Domsps sur l'erreur qui aurait été commise sur les chiffres transmis, propos discourtois envers l'administration, qui n'est pas responsable si ces données ne lui conviennent pas.

M. Oberhauser fait l'intervention suivante :

« Madame la Maire, Chère Marie, Chèr.es collègues, Mesdames, Messieurs

Le groupe des élu.es communistes et citoyen.nes veut ici aussi remercier le travail remarquable qui a été fait tant par les élu.es que l'administration à la production de grande qualité de la note de synthèse du compte administratif 2019 et le rapport d'orientation budgétaire 2020.

Ces deux documents stratégiques nous apportent tous les éléments pour notre débat. Nous pouvons remarquer dans le rapport d'orientation budgétaire que les décisions prises par le Parlement, donc à l'échelon national en lien avec l'Union Européenne, structurent bien et de manière forte la préparation de notre budget communal. Ça en gêne certain. Et nous allons apporter notre approche pour le débat.

Cette préparation se fait en plus dans un contexte inédit de pandémie et de campagne des élections municipales rallongée, marquée par la calomnie, le mensonge, une faible participation. La crise économique s'aggrave, créant plus de précarité. Mais aussi dans une actualité internationale et nationale qui montre le désastre que provoque le capitalisme financier dans nos sociétés avec les licenciements boursiers. La distribution des dividendes connaît de nouveaux records et le droit à polluer donné aux grands groupes, détruisant notre planète.

Le rapport d'orientation budgétaire donne corps à notre analyse portée depuis 2014 au contexte d'austérité fait aux finances des communes, et donc de la nôtre, nous engageant dans des budgets de résistance pour continuer la solidarité pour tout.es, la transition écologique et la démocratie locale.

**Nous subissons une loi de finances qui continue à pressurer la dépense publique, à essorer les collectivités.**

Pour 2019 et 2020, l'action du gouvernement s'est limitée à pressurer encore plus la dépense publique, avec près de 4.000 fonctionnaires d'État en moins, au-delà des 1.600 suppressions prévues, les privatisations injustifiées, les baisses des moyens dans la santé et l'éducation. On nous demande de mettre en place le dispositif 2S2C (sports et santé, culture et civisme) pour suppléer la suppression des postes d'enseignant dans le primaire. Sarkozy l'a imaginé, Macron le met en place. La pandémie l'a révélé, les investissements refusés se payent très cher, notamment dans les hôpitaux. Le pays souffre, nous souffrons de la réduction des services publics qui ont pourtant prouvé, dans cette crise, toute leur efficacité et leur nécessité. Y-a-t-il une raison à ce que l'on vive plus mal ?

En 2019 et 2020, le gouvernement et le Parlement ont privé le budget de l'État de plusieurs milliards d'euros de recettes fiscales avec la suppression de l'ISF et l'instauration de la flat tax. L'État se limite à des transferts financiers sur la Sécurité sociale alors que l'Assurance maladie a été mobilisée pendant la crise. Et c'est le budget de la Sécurité sociale qui portera les 139 Mds d'euros d'engagements pris auprès des entreprises. Les exonérations de charges et cotisations sociales des entreprises ont remplacé les hausses de salaire. Rationalisation, souplesse, attractivité, sont les mots de ce gouvernement pour masquer les faveurs consenties aux plus riches (les ultra riches) par les baisses d'impôts.

Nous sommes face à des budgets de l'État, anachroniques, qui pressurent les finances publiques et oublient la solidarité, l'écologie et la redistribution, alors que la crise a montré le caractère indispensable de l'action de l'État. Nous avons la conviction qu'il faut un impôt sur la fortune modernisé, plus efficace, une taxation des dividendes, la suppression des niches fiscales et la chasse indéfectible à l'évasion fiscale. Un espoir s'esquissait avec la Convention citoyenne pour le climat, mais Macron, en bon fondé de pouvoir, a refusé la taxe sur les dividendes des entreprises pour financer la transition écologique et qui n'était que de 4 %.

**Dans ce contexte, notre projet de budget est celui de la résistance et de la solidarité.**

Il faut éclairer ce contexte par les enjeux de la réforme de la taxe d'habitation qui porte atteinte à l'autonomie financière des collectivités. Certes pour l'instant la compensation semble acquise jusqu'à 2023. Mais après c'est l'incertitude. Et nous ne sommes pas confiants. Nous avons la conviction que ce sera le 2<sup>e</sup> levier après la baisse de la DGF, d'une nouvelle privation de ressource qui conduira à la suppression des communes et en même temps des départements. En effet, il est prévu que la compensation soit gelée pendant 3 ans, occasionnant une perte de recette.

Nous connaissons le même phénomène qu'avec la taxe professionnelle, avec une lente mais certaine et régulière extinction de la compensation. Ne nous trompons pas, la facture restera salée pour les familles. En effet, les 22 Mds d'euros de dégrèvement de taxe d'habitation de cette année correspondent à

l'augmentation de 2 points de la CSG. Et ça va encore tomber avec la loi de finance 2021. Bref, la privatisation des services publics locaux est en marche et la suppression des communes et des départements se précise.

En pleine sortie des élections municipales, un nouveau projet de loi dit de décentralisation, différenciation et déconcentration s'engage. Il comporte la réforme de la fiscalité locale, en plus de la taxe d'habitation il y aura la réforme de la taxe foncière. D'ici à ce qu'elle soit aussi supprimée, il n'y a pas loin. Or, à partir du moment où les collectivités territoriales n'auront plus la capacité de décider de l'impôt, de faire le lien entre le citoyen, le contribuable et les politiques publiques, que se passera-t-il ? Ce sera encore plus de désastre. C'est aggraver la crise des institutions et la crise de la politique.

Dans ce contexte détestable pour les finances locales, l'ardoise s'alourdit. En effet, les collectivités subissent une perte de 7,5 Mds d'euros pour 2020 du fait de la crise sanitaire.

3,6 M€, après encore un petit coup ciseau. Dans le même temps, les autres compensations restent à peu près stables, ce qui revient à une baisse au regard de l'inflation. La baisse de la DGF et le gel de la compensation de la taxe d'habitation se trouvent amorties en partie par la diminution de l'abattement à la source, mais surtout par le transfert de la part départementale de la taxe foncière à la commune. Ce qui a pour effet d'augmenter artificiellement le taux et de priver le département d'une ressource.

Toutefois nous avons de nouveaux équipements et espaces publics à faire fonctionner et entretenir. La perte de la DGF et le dégrèvement de la taxe d'habitation restent donc une punition. Comme nous l'avons dit, les recettes fiscales restent également incertaines du fait d'une compensation du dégrèvement de la taxe d'habitation se limitant à 3 ans, sans visibilité après 2023 avec sa suppression. On nous exhorte à la prospective, à anticiper, mais avec quelles hypothèses ? Malgré tout, pour éviter de faire supporter davantage aux habitants, le choix est de ne pas augmenter les taux, l'augmentation des bases fixées par la Loi de finances étant déjà importante.

Les évolutions de nos impôts locaux sont en fait une décision de l'Etat. Avec l'appui des services municipaux, leurs propositions, nous arrivons à contenir nos dépenses, sans remettre en question ni nos engagements pour le mouvement associatif ni nos politiques publiques socio-culturelles, de santé, de transition écologique et de cadre de vie.

Par un pilotage responsable et une gestion sérieuse, la dette est maîtrisée avec un encours qui baisse pour préparer les investissements à venir, en poursuivant les projets engagés.

Ces orientations de budget 2020, initiées en 2018, sont celles d'un budget de transition donnant la capacité à l'engagement du nouveau mandat pour une ville solidaire, renforçant la transition écologique et d'un service public local utile à ses habitants. En ce sens, Madame la Maire, chère Marie, tu peux compter sur le soutien du groupe des élu.es communistes et citoyen.nes. ».

M. Domps précise qu'il n'a pas dit que le travail de l'administration était faux, mais que les chiffres inscrits étaient inutiles, dans le sens où évoquer des données de l'an passé n'éclaire pas le débat. C'est l'exécutif qui doit prendre ses responsabilités de demander des documents pertinents.

M. Madelin complète ces propos en indiquant que les chiffres en question sont ceux du contexte du budget primitif, qui sont effectivement ceux de l'an passé donc erronés, et qu'il n'y aurait pas eu cette confusion si le ROB avait été inscrit au conseil du 4 juillet.

Mme la Maire rappelle qu'il est légalement prévu que la première séance après le renouvellement, donc celle du 4 juillet, porte sur l'installation du Maire et des es adjoint.es, et exceptionnellement des déléguées à l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre.

M. Um remarque que les interventions de la majorité ont été longues, compte tenu de la date du débat qui intervient 6 mois trop tard pour les raisons que l'on connaît, le réel premier ROB sera celui de 2021.

Il a cependant plusieurs demandes de précisions : pour le remboursement des mutuelles voté pour les agents municipaux, dont il salue l'initiative, il demande si toutes les mutuelles sont concernées, pour la place Charcot à quoi correspond la somme de 730 000 euros ? Pour la réhabilitation du Parc des Sports, à quoi correspondent les dépenses indiquées de 250 000 euros fois deux ? Pour le bassin de rétention il constate que c'est en bonne voie avec 200 000 euros engagés, Place Pierre et Marie Curie, cela va-t-il jusqu'aux bureaux de la Mairie ? À quoi correspond l'acquisition de 170 000 euros ? En outre, il ne voit pas de budget prévu pour des travaux sur le terrain de rugby, promesse de campagne de la Maire. Enfin, concernant la

dette de 27 174 000 plus les 2,90 millions du prêt, il souhaiterait avoir le comparatif avec le 31 décembre 2017.

Mme la Maire répond que, concernant les mutuelles, ne peuvent être remboursées que celles qui sont labellisées. Sur la place Charcot, la somme correspond au solde restant à payer, la somme initiale annoncée par la SEMAF ayant été augmentée par des travaux supplémentaires et la TVA non précisée dans le premier décompte, passant de 800 000 euros à 1,2 millions. Pour le Parc des Sports, ou la réhabilitation de l'école Pasteur-Roux, les projets ne sont pas encore définis, ils seront construits avec la population, comme pour la place Pierre et Marie Curie, qui s'inscrit dans la réflexion sur le dynamisme du centre-ville. L'acquisition de 170 000 euros concerne le terrain devant le Casino, délaissé de l'autoroute utilisé comme parking appartenant à l'État, la négociation étant en cours sur le prix. Concernant le terrain de rugby, ce n'est pas l'objet du ROB d'évoquer ce type de sujet, s'agissant d'investissements courants, mais qui seront bien réalisés, les travaux étant prévus pour septembre. Enfin, pour la dette entre 2018 et 2019, elle est passée de 26 à 27 millions, et passera à 29 millions en 2020.

M. Pallier rappelle que l'analyse de ce type de données doit être faite sur des périodes plus longues pour être pertinente et on constate que globalement, la courbe est descendante, et qu'il ne faut pas oublier le produit potentiel de cession de 4,5 millions d'euros, les indicateurs montrant bien que la Ville reste dans la moyenne.

Mme Vala fait l'intervention suivante :

« Madame la Maire, Cher.es collègues, Mesdames et Messieurs

Ce débat d'orientation budgétaire se déroule dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Du fait du confinement, le pays a été paralysé juste après le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

Nous ne nous attarderons pas sur les erreurs d'analyse et de communication de notre gouvernement (pas besoin de masques, puis il faut porter des masques, pas de généralisation des tests, puis tests en masse).

Ainsi, les élu-e-s du groupe PS et apparentés ont une pensée pour les agents du service publics et tous ceux qui se sont exposés aux risques. Nous espérons qu'ils ne soient pas oubliés dans « le monde d'après » et que les promesses qui leur ont été faites par le gouvernement soient respectées

Notre ville n'échappe pas aux conséquences dramatiques de cette pandémie qui a accentué les inégalités sociales entre habitants.

Nous constatons notamment une augmentation des bénéficiaires des aides alimentaires à l'Épicerie sociale. Cette période inédite a eu et aura encore des conséquences sur le budget de notre ville et de fait sur nos concitoyens.

Nous observons ainsi que les recettes de la ville ont sensiblement diminué pendant que nous devons faire face à des dépenses supplémentaires telles que l'achat de masques et de gels.

Heureusement, la ville peut compter sur sa gestion saine et sur les aides de **la région, de la CAF, du département**. Ces partenaires sont souvent plus efficaces et solidaires que l'État, qui n'a pas débloqué de crédits à la hauteur des enjeux au profit des communes ou de leurs habitants.

Le rapport d'orientation budgétaire, dit le ROB, est une opportunité d'affirmer nos priorités. Il a vocation de permettre à la majorité municipale, dont nous sommes une composante, de soutenir les choix politiques que nous défendons et portons avec vous Madame la Maire, alors que s'ouvre cette nouvelle mandature.

Ici, comme partout où la gauche était rassemblée, les électeurs ont placé leurs espoirs dans ceux qui, dans leur projet politique, ne dissocient pas la justice de la démocratie, la solidarité de la transition écologique.

Quand bien même ce budget sera un budget de transition, appelé à être modifié à la rentrée, afin de tenir compte des impacts financiers dû à la crise du COVID-19, le ROB permet d'éclairer nos concitoyens sur la situation financière de la ville et permet de préparer son avenir.

Le budget se caractérise par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, comme par la maîtrise de l'endettement.

C'est un budget de résistance répondant à l'inquiétude sur les moyens de l'action publique locale et aux désengagements de l'État.

De plus, nous appréhendons l'annonce de futurs plans sociaux dans différents secteurs d'activités qui auront sans doute un impact important auprès de nos concitoyens.

Dans ce contexte de crise économique et sociale, nos orientations budgétaires ont pour objectif de renforcer les actions en faveur de nos concitoyens.

Nous serons également à l'écoute des associations, des acteurs locaux de la solidarité et de nos commerçants, avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables.

Les élu-e-s du groupe PS et Apparentés voteront donc ce budget car ce n'est **plus le temps des discours, ni des postures** mais le **temps de l'action** envers les Fresnoises et Fresnois.

Je vous remercie ».

Mme Elsa Solvignon fait l'intervention suivante :

« Le contexte politique national, notamment sur les questions économiques traduit fortement le choix du libéralisme et de l'économie de marché, du chacun pour soi au mépris de toute justice sociale et de solidarité. Les personnalités politiques mises en place ou reconduites dans ce nouveau gouvernement sont toutes quasiment issues de la même caste aux idéologies passéistes, ces nominations confirment le virage résolument droitier du président Macron.

Loin de tirer les leçons promises lors de ces allocutions télévisées qui auraient pu laisser croire, au plus optimiste d'entre nous, une prise de conscience de la réalité vécue par bon nombre de citoyens de ce pays. Pourtant ces travailleurs en première ligne durant la crise et malgré la précarité de leur situation sociale, économique, leurs conditions d'emploi et de travail se sont révélés, en fait, indispensables à la survie de la nation toute entière. Le service public tant décrié et tant mis à mal a pourtant répondu localement à l'urgence sociale, par le biais du CCAS. La continuité des soins médicaux a été garantie avec le maintien de l'activité au CMS pendant toute la période.

Les services de la Mairie ont fourni aux habitants, soutiens et accompagnements, en accueillant par exemple les enfants des personnels soignants, des pompiers, policiers, etc... L'entretien de la ville a été maintenu et l'information régulièrement assurée sur l'évolution de la situation sanitaire auprès des habitants.

Nous voulons remercier aussi, tous les personnels qui sont restés mobilisés : agents du service voirie de la ville, service du nettoyage... Leur travail est trop souvent méprisé, parfois par des « Fresnois en colère » ou par les actes d'incivilité de quelques-uns. Ceux-là mêmes qui ne pensent qu'à la satisfaction de leur attente sans jamais ni s'intéresser, ni contribuer au bien-être de la collectivité.

Nous, Fresnes A Venir, souhaitons que ces emplois soient revalorisés et rendus pérennes. Les dépenses liées à l'achat des protections, masques, gels, désinfectants pour les écoles devenues indispensables pour la sécurité sanitaire de tous auraient dû être fournis par l'administration publique centrale. En effet, la santé publique est et doit rester une compétence de l'État garantissant l'égal accès aux soins à toutes et à tous. La Ville a dû en supporter les frais, impactant ainsi un budget déjà contraint par le désengagement de l'Etat à l'œuvre et les effets négatifs des réformes budgétaires (par exemple la suppression de la taxe d'habitation) qui conduisent généralement les villes à trouver de nouvelles ressources ou bien à supprimer des services rendus à la population.

Une autre contrainte liée aux réformes MAPTAM puis NOTRe visant à déléguer des compétences aux territoires auxquels les Villes reversent des fonds, les prive un peu plus de leur autonomie financière et de leur capacité d'action. Malgré ce contexte difficile, notre Ville dans la présentation de son Rapport d'Orientation Budgétaire proposé marque une réelle ambition en termes d'investissements, tout en maîtrisant son budget, le recours à l'emprunt et en poursuivant le désendettement progressif de la Ville. C'est pourquoi nous, Fresnes A Venir, collectif citoyens, votons pour ce budget et continuerons à œuvrer pour la mise en place du projet que nous avons collectivement élaboré.

Merci de votre attention. »

M. Madelin a constaté que des fonds municipaux semblent être prévus pour la réfection de l'avenue de la Paix en 2021, est-il normal que le financement de ces travaux soit communal et ces travaux ne devaient pas être faits à l'été 2020 ?

Mme la Maire répond que la compétence voirie a bien été transférée à l'EPT mais est financée sur la base d'une enveloppe budgétaire annuelle de 350 000 euros. Or, les travaux en cause vont excéder ce budget et avoisinent les 500 000 / 600 000 euros, il est donc nécessaire d'abonder le crédit voirie de la Ville. Les travaux ont pris du retard en raison de la crise sanitaire et seront donc à cheval entre 2020 et 2021.

M. Lecomte fait l'intervention suivante :

« Madame la maire, chers collègues, Fresnoises et Fresnois ;

Nous, EELV, sommes fiers d'avoir contribué à la victoire de cette équipe renouvelée et diverse.

Nous avons aussi participé à la rédaction du programme de la mandature en portant au plus haut la transition écologique, le mieux vivre ensemble et la solidarité.

Dans un contexte difficile avec le Covid mais aussi la crise climatique qui va créer des réfugiés par millions le rôle de l'Etat et des collectivités locales est d'accompagner, protéger et partager.

À Fresnes, notre service public et nos associations ont répondu présent et nous les en remercions.

Mais notre budget est toujours plus contraint avec le retrait de l'Etat des services de proximité (la Poste par exemple) et la baisse des subventions d'équipement, les besoins identifiés de nos concitoyens en hausse et notre volonté de ne pas augmenter les impôts (vous verrez que les taux et tarifs sont reconduits à l'identique, indépendamment des augmentations des bases décidées par nos députés).

Notre démarche, telle que pratiquée depuis 2017, repose sur la frugalité dans les dépenses, les investissements propres et responsables et le respect de nos engagements. La réalisation de nos investissements est passée de 70% en 2017 à 93% en 2019 en particulier l'accessibilité de nos bâtiments publics, l'accueil unique en mairie, la poursuite de l'enfouissement des réseaux, la rénovation du gymnase Periquoi, les travaux dans nos écoles, etc.

Notre bilan de mandature sortante avec un taux de dette par habitant de 841 Euros très inférieure à la moyenne des villes de même catégorie à 1036 euros, et un résultat de fonctionnement reporté à +2 millions nous permettant de soutenir nos investissements et notre service public est éloquent.

Pour demain la transition se fera en co-construction avec les Fresnois et en particulier les conseils de quartier, avec la mise en place d'une démocratie participative et en redonnant du sens au local.

Nous soutiendrons les acteurs qui travaillent sur l'aide sociale, qui luttent contre l'isolement et la précarité que nous avons constaté pendant la période Covid.

Nous insisterons sur le manger sain dans nos écoles et foyer, en pratiquant des tarifs sociaux pour des repas de qualité.

Nous ferons revenir la nature et la solidarité en ville en replantant arbres, fontaines et toilettes publiques.

Voilà, en quelques mots notre vision pour la ville de demain. »

M. Guillotin fait l'intervention suivante :

« Aux vues de ce qui a été exposé précédemment et compte tenu des éléments contextuels, le groupe La France Insoumise votera madame la maire ce ROB.

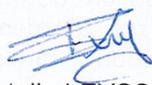
Je vous remercie de votre attention. »

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **2 abstentions** - M. Richard Doms et M. Philippe Vafiadès (représenté) - **et 4 voix contre** - Mme Muriel Éthève (représentée), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - de prendre acte du rapport d'orientations budgétaire.

La séance est levée le 10 juillet 2020 à vingt-trois heures.

Fresnes, le 05/07/20

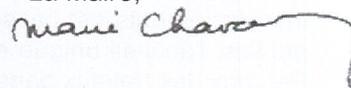
La secrétaire



Estelle LEYSSENNE



La Maire,



Marie CHAVANON